

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

**Délibérations**



Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du **Jeu**di 22 Mai 2025 à 20h00

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux mai à vingt heures, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le seize mai deux mille vingt-cinq.

Les courriers de convocation adressés aux conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le seize mai deux mille vingt-cinq.

M. Corentin GOETHALS a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200068799-20250522-D2025-5-3-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/06/2025

Publication : 10/06/2025

**Acte rendu exécutoire après visa du contrôle de légalité et publication par la mise en ligne sur le site internet.**

**Date de convocation :  
16 mai 2025**

Nombre de membres en exercice : 61

Nombre de membres présents : 40

Nombre de membres ayant  
donné pouvoir : 9

Nombre de membres excusés : 3

Nombre de membres absents : 9

**Objet : Transport scolaire de la commune de Vire Normandie – Tarifs 2025-2026**

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

<b>CONDE-EN-NORMANDIE</b>					
M. Xavier ANCKAERT			M. Pascal DALIGAULT		
M. Benoît BALAIS			Mme Catherine CAILLY		
Mme Nathalie BOUILLARD			Mme Valérie DESQUESNE		
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Valérie DESQUESNE	X				
Mme Najat LEMERAY			M. Régis DELIQUAIRE		

<b>LA VILLETTE</b>					
M. Daniel BREARD	X				

<b>PERIGNY</b>					
M. Jean-Christophe MEUNIER			Mme Gislaine MARIE		

<b>PONTECOULANT</b>					
Mme Gislaine MARIE	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>SAINT-DENIS-DE-MERE</b>					
M. Manuel MACHADO	X				
<b>TERRES-DE-DRUANCE</b>					
M. Jean TURMEL	X				
<b>BEAUMESNIL</b>					
M. Gilles PORQUET	X				
<b>CAMPAGNOLLES</b>					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
<b>LANDELLES-ET-COUPIGNY</b>					
M. Denis JOUAULT	X				
<b>LE MESNIL-ROBERT</b>					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
<b>NOUES-DE-SIENNE</b>					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X		Mme Coraline BRISON- VALOGNES		
M. Olivier JEANNEAU					
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY					X
M. Georges RAVENEL	X				
<b>PONT-BELLANGER</b>					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
<b>SAINT-AUBIN-DES-BOIS</b>					
M. Maurice ANNE			M. Denis JOUAULT		
<b>SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU</b>					
Mme Catherine GARNIER	X				
<b>SOULEUVRE-EN-BOCAGE</b>					
Mme Annick ALLAIN			Mme Marie-Line LEVALLOIS		
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN					X
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN					X
Mme Natacha MASSIEU	X				
Mme Sandrine SAMSON					X
Mme Cyndi THOMAS				X	
<b>VALDALLIERE</b>					
M. Jean-Paul ANGENEAU	X				
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Marie-Françoise DAUPRAT					X
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER					X
M. Patrick POUPION	X				
Mme Sabrina PREVEL-SCOLA	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

<b>VIRE NORMANDIE</b>					
M. Gilles ALLEGRE					X
Mme Marie-Noëlle BALLÉ	X				
M. Lucien BAZIN	X				
M. Fernand CHENEL	X				
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
M. Joël DROULLON					X
M. Corentin GOETHALS	X				
Mme Catherine MADELAINE				X	
M. Gilles MALOISEL			Mme Catherine GOURNEY-LECONTE		
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT					X
Mme Jane PIGAULT	X				
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY	X				

<b>TOTAL</b>	<b>40</b>	<b>0</b>	<b>9</b>	<b>3</b>	<b>9</b>
<b>Nombre de Membres en exercice</b>	<b>61</b>				
<b>Nombre de conseillers présents</b>	<b>40</b>				
<b>Quorum</b>	<b>31</b>				
<b>Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)</b>	<b>49</b>				

M. Guy VELANY, référent communautaire pour le secteur de Vire Normandie en matière de mobilité, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

A l'approche de la rentrée scolaire 2025-2026, l'Intercom de la Vire au Noireau compétente en matière de mobilité doit fixer les tarifs applicables pour cette future année scolaire sur les lignes scolaires de Vire Normandie et Campagnolles.

Principe général : pour bénéficier d'une carte de transport scolaire subventionnée, les élèves du cycle primaire à la terminale doivent fréquenter leur établissement scolaire de secteur.

Suivant les avis favorables du groupe de travail « Mobilité » réuni le 5 mai 2025 et du Bureau communautaire réuni le 30 avril 2025, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver l'application des tarifs ci-dessous pour l'année scolaire 2025-2026 :

Tarifs scolaires 2025-2026			Sur base 138 jours de classe soit 276 aller-retour
Cycle primaire (maternel et élémentaire)	Primaire (maternel et élémentaire, y compris navettes)	50,00 €	0,18 €
	Primaire hors secteur <b>avec avis favorable de son maire</b> (ne fréquentant pas son établissement de secteur)	60,00 €	0,22 €
	Primaire hors secteur <b>sans avis favorable de son maire</b> ne fréquentant pas son établissement de secteur)	200,00 €	0,72 €
Tarifs scolaires 2025-2026			Sur base 170 jours de classe soit 340 aller-retour
Cycle secondaire (collège-lycée)	Secondaire (Collégiens-lycéens y compris interne)	130,00 €	0,38 €
	Elève hors secteur (qui ne fréquentent pas leur établissement de secteur)	200,00 €	0,58 €
	Elève hors département <b>sans avis favorable de leur département</b>	200,00 €	0,58 €
	Scolaire empruntant le réseau de transport urbain « Tiva Urbain »	130,00 €	0,38 €
	Navette MFR « La Florie » au départ du Champ de Foire – Vire Normandie (Elève de Vire Normandie <b>sans autre titre de transport scolaire</b> )	130,00 €	0,38 €
	Ou Ticket trajet Voyageurs commerciaux	2,00 €	
<b>Gilet de sécurité</b> - obligatoire pour tous les élèves qui empruntent les circuits scolaires de Vire Normandie (hors réseau Tiva Urbain et navette Champ de Foire vers la MFR La Florie)		5,00 €	
Duplicata carte de transport		12,00 €	
Majoration en cas de retard (non justifié) de dépôt de dossier		20,00 €	
Si inscription après le 1er février (moitié de l'année scolaire)		1/2 tarif	

<p><b>Accès aux étudiants</b> Possible pour les étudiants fréquentant des établissements situés sur le territoire de Vire Normandie, <b>avec une carte mensuelle</b>, et sous réserve de place disponibles, étant précisé qu'une marge de sécurité de 2 places sera conservée sur chaque circuit pour ne pas pénaliser des scolaires qui formuleraient une demande en cours d'année.</p>	<p><b>Carte mensuelle</b></p>	
<p><b>Conditions d'annulation d'une demande d'inscription déposée</b> possible sur remise d'un justificatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déménagement...</li> </ul>		<p>27,00 €</p> <p>⇒ Règlement réalisé à l'inscription et pour l'ensemble de l'année scolaire ;</p> <p>⇒ Remboursement total d'une carte restituée possible que dans le délai d'1 mois après la date d'ouverture des droits à transport ;</p> <p>⇒ Jusqu'à 5 mois inclus après la date d'ouverture des droits, la participation sera remboursée à hauteur de 50%.</p> <p><u>Au-delà de ces 5 mois, il ne sera plus procédé à aucun remboursement ;</u></p> <p>⇒ Restitution de la carte de transport avec le justificatif.</p> <p>La famille conservera le gilet de sécurité lequel ne donnera droit à aucun remboursement.</p>

**VOTE**

<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	<b>49</b>	Contre :	<b>0</b>	Abstentions :	<b>0</b>
<input type="checkbox"/> <b>Adopté à la majorité</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Adopté à l'unanimité</b> <input type="checkbox"/> <b>Non adopté</b>					

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits  
Au registre suivent les signatures.

M. Corentin GOETHALS  
Secrétaire de séance

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE  
Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau



